

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE D'OLIVESE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DELIBERATION N° 27/2022****Séance du 17 septembre 2022****OBJET** : Travaux de réfection et d'aménagement du bâtiment communal (anciennement vestiaires) - Plan de financement et demande de subvention.Afférents au Conseil : 10
Membres en exercice : 10Date de la convocation : 12/09/2022
Date d'affichage : 12/09/2022
Ayant délibéré : 6 Votés Pour : 6
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et deux, le dix-sept septembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BASTIANELLI Francis a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. POLI Jean-Baptiste	Etaient absents
M. BRUNETTI Alain	M. MARTINO Enzo
M. FOATELLI Jean-Claude	M. BRANDIZI Pierre
M. CASALTA Jean-Philippe	Mme GUIQUET Sandra
M. BASTIANELLI Francis	M. VANNI Alain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la poursuite du projet d'aménagement du stade municipal.

Au Budget Primitif 2022, l'opération d'aménagement du stade municipal a été inscrite. Elle comprend les travaux suivants :

- Réhabilitation du bâti existant, aménagement en deux parties du bâtiment dont une partie dédiée aux festivités (objet de la présente délibération).
- Réfection du City-Stade.
- Éclairage solaire du terrain de boules et du City-Stade (Délibération du Conseil Municipal n° 13/2022 du 09 avril 2022).

Pour rappel, un bâtiment (anciennement des vestiaires) est en état de détérioration avancé.

Aussi, la Commune a décidé de faire appel à la SARL MANTESE spécialisée dans le chiffrage de ce type de travaux, qui a établi un devis détaillé.

Monsieur le Maire met sur la table le devis sollicité. Le montant hors taxe de ces travaux s'élève à la somme de quarante-cinq mille six cent quarante-quatre euros (45 644 €).

Monsieur le Maire propose de solliciter la Collectivité de Corse au titre de la dotation quinquennale et l'Etat au titre de la DETR.

- **Considérant** la nécessité d'aménager le stade municipal.
- **Considérant** l'exposé ci-dessus.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
COLLECTIVITE DE CORSE (dotation quinquennale)	40 %	18 257,60 €
ETAT (DETR)	40 %	18 257,60 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	9 128,80 €
	TVA 10 %	4 564,40 €
		13 693,20 €
TOTAL T.T.C.		50 208,40 €

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Décide** d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire.
- **Approuve** le projet arrêté à 45 644 € H.T ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le financement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer le cas échéant la consultation nécessaire et à signer le marché de travaux.
- **Dit** que la dépense résultant de cette délibération est prévue au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 17/09/2022

Le Maire

Jean-Luc MILLO





S.A.R.L. MANTESE

Maçonnerie générale , rénovation , T.P

20140 Olivese

Portable : 06.73.18.42.78

06.75.92.21.13

Adresse mail : aurelie.mantese@orange.fr

Siret : 444 650 600 00018

APE: 452V

Date : 31/08/2022

Devis n° : 71

Mairie d'Olivese

20140 Olivese

Qté	Description	Prix unitaire	Total
	Les travaux consistent à l' aménagement des vestiaire		
1	Démolition des cloisons et évacuation des gravas (forfait)	500,00€	500,00€
2	Création d'une douche et d'un WC en BA13 hydro (12 M2)	78,00€	936,00€
3	Achat et pose de deux portes	140,00€	280,00€
4	Démolition de la toiture (forfait)	500,00€	500,00€
5	Réfection de la toiture en toles avec (94 M2)	104,00€	9 776,00€
6	Achat et pose de carrelage à la colle (90 M2)	88,00€	7 920,00€
7	Achat et pose de faïence (22 M2)	80,00€	1 760,00€
8	Achat et pose du sanitaire	5 200,00€	5 200,00€
9	Reprise de l'électricité et du compteur	6000,00€	6 000,00€
10	Construction d'un comptoir en brique de 20 (11M2)	78,00€	858,00€
11	Dessus du comptoir et étagère en béton (32 M2)	75,00€	2 400,00€
12	Toiture en toles avec charpentes (33 M2)	130,00€	4 290,00€
13	Mur en brique de 20 cm avec fondation (18 M2)	68,00€	1 224,00€
14	Deux passage de voiture avec tuyaux pour écoulement d'eau pluvial	850,00€	1 700,00€
15	Construction d'un barbecue en pierre	2 300,00€	2 300,00€
	Total HT		45 644,00€
	T.V.A 10%		4 564,40€
	Total TTC		50 208,40€

Acompte de 35 % à la commande puis par situation.

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour accord »

Fait à

Le

le client

La S.A.R.L MANTESE

SARL MANTESE
MAÇONNERIE GÉNÉRALE et T.P.
20140 QUÉVESE
PORT : 06 75 92 21 13
Siret : 444 650 600 00018 - APE : 452V